



Forum Européen des Etudiants Africains sur la migration circulaire et le retour volontaire pour le développement de l'Afrique

Déclaration Estudiantine

NOUS, ETUDIANTS ET REPRESENTANTS DE LA DIASPORA ESTUDIANTINE AFRICAINE, provenant d'Italie, France, Allemagne, Hollande, Autriche, Ecosse et Royaume Uni

(i) Considérant que nous sommes réunis en ces jours des 18, 19 et 20 juin 2009, à Senigallia (Italie) dans le cadre de la conférence conclusive du projet européen A.V.O.I.R (Actions volontaires pour l'Orientation et l'Information au Retour dans leur pays d'origine des étudiants de l'Afrique sub-saharienne en fin de formation) ;

(ii) **Rappelant** la Déclaration du Millénaire (8 septembre 2000) et, plus particulièrement, les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), visant la réduction de la pauvreté ;

(iii) **Rappelant** les dispositions de l'article 19 (Chapitre 1 Titre 1) des Accords de Lomé signés le 7 juillet 1999, disposant que les objectifs centraux de la coopération ACP-CEE consistent en la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale ;

(iv) **Rappelant** la Déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres de l'UE réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission sur la politique de développement de l'Union européenne intitulée «Le consensus européen» (2006/C 46/01) adoptée le 20 décembre 2005, faisant

état de la nécessité de faire de la migration un atout pour le développement des pays de l'Afrique sub-saharienne, notamment grâce à la promotion de mesures concrètes destinées à renforcer la contribution des migrants dans la réduction de la pauvreté ;

(v) **Rappelant** le Plan d'action de Rabat issu de la première Conférence ministérielle euro-africaine sur la Migration et le Développement des 10 et 11 juillet 2006, plaidant pour la maximisation des effets positifs de la migration sur le développement, notamment en terme de soutien aux investissements des entrepreneurs migrants, de facilitation des transferts monétaires, et d'appui à la formation des migrants ;

(vi) **Rappelant** que le 25 novembre 2008, à Paris, à l'occasion de la deuxième Conférence ministérielle euro-africaine sur la Migration et le Développement, a été adopté un nouveau Programme de coopération triennal (2009-2011) dans lequel les États s'engagent à mener des actions concrètes pour renforcer les synergies entre migration et développement. Dans un esprit de consensus, sont énoncées les orientations suivantes : renforcement des politiques d'emploi et de gestion des migrations, majeure implication des diasporas dans le développement économique et social des pays d'origine, facilitation des transferts de fonds, soutien à la migration circulaire ;

(vii) **Soulignant** l'importance d'associer la diaspora estudiantine africaine en

Europe à la gestion des problématiques de développement de leur pays d'origine ;

(viii) **Réaffirmant** la nécessité de favoriser la migration circulaire des cerveaux africains et le retour volontaire des étudiants africains en fin d'étude (académiciens) dans leur pays d'origine à travers le financement de projets d'initiative privée dans la perspective d'une majeure contribution au développement des pays d'origine ;

(ix) **A la lumière** des résultats de l'enquête menée auprès de 2000 étudiants africains dans 10 pays de l'UE dans le cadre du projet européen A.V.O.I.R, révélant une réelle exigence personnelle et professionnelle des diplômés africains de valoriser, dans leur pays d'origine, les compétences acquises en Europe ;

(x) **Reconnaissant** le rôle que nous-mêmes et l'entière diaspora estudiantine peut jouer dans le transfert des connaissances, le dialogue interculturel entre l'Europe et l'Afrique, l'internationalisation des entreprises européennes en Afrique, la promotion de la démocratie et des droits de l'homme ;

(xi) **Précisant** que la mise en place et la généralisation de politiques incitatives de création d'entreprises dans les pays d'origine par les étudiants africains ayant brillamment fini leurs études en Europe, aura un impact réel dans la lutte contre la pauvreté ;



LANÇONS UN APPEL

1. A l'Union Africaine afin qu'elle se dote d'une politique incitative, pragmatique, et réaliste visant à encourager la migration circulaire et le retour volontaire de la diaspora estudiantine dans le pays d'origine ;

2. Aux Gouvernements des Pays de l'Afrique sub-saharienne afin qu'ils mettent sur pied des stratégies et dispositifs favorables au retour volontaire et à la migration circulaire de leur diaspora, et en particulier celle estudiantine. A cet effet, nous demandons à chaque pays de se doter d'un ministère ou secrétariat d'Etat chargé de la diaspora, capable d'édicter des politiques concrètes, efficaces et fiables en faveur de la migration circulaire et du retour volontaire ;

3. A l'Union Européenne afin que dans le cadre des Accords de Lomé, du « consensus européen » (2006/C 46/01), des Conférences ministérielles euro-africaines sur la Migration et le Développement, et de la politique générale communautaire d'aide au développement, soient édictés des dispositifs spécifiques encourageant le retour volontaire et la migration circulaire de la diaspora estudiantine africaine en fin d'études. Sont notamment recommandées des mesures de soutien à la création d'entreprises, de cabinets et bureaux d'études, mais aussi de centres médico-sociaux, de recherche et d'études permettant en particulier, l'insertion professionnelle de médecins, architectes, ingénieurs, agronomes et autres professionnels africains dans les pays d'origine ;

4. Aux gouvernements des pays européens afin d'allouer une partie de leurs ressources, habituellement affectées à la coopération bilatérale et aux ONG, au financement de projets de retour

volontaire et de migration circulaire des étudiants africains en fin d'études souhaitant rentrer dans leur pays d'origine ;

5. Aux collectivités locales (Régions, Provinces, Mairies) afin d'affecter une partie de leurs ressources annuelles, dédiées à la coopération décentralisée, au soutien de projets de retour volontaire et de migration circulaire des étudiants africains en fin d'études ;

6. Au mouvement associatif européen et aux ONG européennes afin qu'ils orientent leurs intérêts dans la recherche de subventions d'accompagnement et de financement des projets de retour volontaire et migration circulaire des étudiants africains en fin d'études ;

EN OUTRE NOUS, ETUDIANTS ET REPRESENTANTS DE LA DIASPORA ESTUDIANTINE AFRICAINE,

7. Demandons aux Gouvernements des pays d'origine et d'accueil, aux Instituts financiers et bancaires internationaux, nationaux, et régionaux, ainsi qu'aux Organismes du Système des Nations Unies et autres Organisations Internationales, Institutions compétentes et Organismes œuvrant pour la lutte contre la pauvreté en Afrique de :

■ œuvrer ensemble pour le renforcement du cadre institutionnel et une majeure mobilisation des efforts financiers en faveur de projets de retour volontaire et de migration circulaire de la diaspora estudiantine;

■ promouvoir une coopération directe avec la diaspora estudiantine et mettre en place des structures adéquates capables d'administrer cette nouvelle donne de la coopération au développement ;

■ développer les capacités, les instruments et les institutions afin d'encourager la migration circulaire et le retour volontaire de la diaspora estudiantine ;

8. Encourageons la mise en place de programmes de soutien à la vie associative de la diaspora estudiantine aux fins d'une majeure sensibilisation sur les thèmes de la migration circulaire et du retour volontaire dans le pays d'origine ;

9. Recommandons la création d'un « Observatoire européen sur la migration circulaire et le retour volontaire de la diaspora estudiantine dans leur pays d'origine » ;

10. Demandons que la présente Déclaration soit portée à l'attention de toutes les institutions internationales, notamment la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, l'Union Africaine, l'Union européenne et les Nations Unies ;

11. Invitons tous les Pays, Organisations et Institutions impliqués ou intéressés par la question du développement de l'Afrique à œuvrer activement et conjointement pour la mise en œuvre effective et rapide de recommandations et décisions issues de la présente Conférence de Senigallia ;

12. Proposons de mettre en place un Comité technique chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations et décisions de cette Conférence ;

13. Invitons la Ville de Senigallia et la Région des Marche (Italie), à assurer la diffusion de cet Appel auprès des gouvernements et institutions internationales, de le soumettre à la prochaine réunion du G8 à l'Aquila en Italie et au nouveau Parlement Européen afin qu'il fasse l'objet de discussions et suivi politique dans le domaine du développement.

Fait à Senigallia, 18 juin 2009



University Joannina



Agir ici, Servir là-bas



Comune di Senigallia



Integration e.V.
Oldenburg

